

o.222.V.N.3 - MD/am

Le 10 novembre 1971

Note à Monsieur l'Ambassadeur René Keller

Inondations au Vietnam du Nord

En vue des négociations qui devaient se tenir à Paris sur les modalités de nos nouvelles relations diplomatiques avec le Vietnam du Nord, il avait été envisagé en septembre dernier, comme vous vous en souviendrez, de demander au Conseil fédéral l'octroi d'une contribution fédérale d'un million de francs pour venir en aide aux victimes des inondations qui avaient ravagé ce pays durant l'été dernier. Nous ne savions pas encore à ce moment-là sous quelle forme la somme prévue aurait été utilisée. Nous attendions pour ce faire les premiers contacts avec les Nord-Vietnamiens. Cependant, pour des raisons que j'ignore, cette proposition d'un million de francs ne fut pas soumise au Conseil fédéral.

Ainsi qu'il ressort d'un télégramme de notre Ambassade à Paris, le Premier Secrétaire de la délégation générale de la République démocratique du Vietnam, faisant allusion aux propos du Ministre Miesch sur une aide éventuelle de la Suisse aux victimes des inondations, a précisé, au cours d'une visite qu'il a rendue à M. Dubois, qu'en raison de l'encombrement des ports et des envois en nature provenant de l'URSS et de la Chine, une aide de la Suisse en espèces serait plus opportune qu'un secours en nature (câble No 413 du 5.11.1971).

La demande des Nord-Vietnamiens n'est pas sans nous embarrasser. Cela pour deux raisons :

- 1) Nous évitons, en règle générale et dans la mesure du possible, de faire des dons en espèces;

./.

**Dodis**

- 2 -

2) dans le cas présent, le pays auquel la Confédération ferait un don en espèces est en guerre. Les fonds mis ainsi à sa disposition dans un but humanitaire pourraient tout aussi bien servir à d'autres fins.

La question est donc délicate et je me demande si nous ne devrions pas, malgré tout, tâcher d'attribuer un secours en nature à ce pays par le truchement de la Centrale sanitaire suisse pour l'aide au Vietnam. Cette association est actuellement celle qui est la plus active dans des actions de secours en faveur de ce pays. Elle livrera ces prochains jours au Vietnam du Nord une station de réanimation grâce à une contribution fédérale de Fr. 221.000.- qui lui a été accordée (voir annexe) en décembre 1970. Peut-être envisage-t-elle une prochaine action, auquel cas nous pourrions nous y associer et trouver ainsi une solution à cette affaire ? Nous pourrions, si vous le désirez, approcher inofficiellement la Centrale sanitaire suisse à ce sujet.

Si, toutefois, cette suggestion ne devait pas être retenue par le Département, nous vous prierions alors de vouloir bien nous indiquer l'importance du don en espèces qui serait, le cas échéant, offert au Nord-Vietnam.

11.11.71  
Tel et h. 1' Aub Keller  
Fr. 100.000

1 annexe

*Cherme*